



## **MOBILISATION SPIP 60 - BEAUVAIS LE SERVICE PUBLIC N'EST PAS A VENDRE**

Réunis en Assemblée Générale le 29 janvier 2020, les agents du SPIP de Beauvais ont appelé à toutes celles et ceux pouvant se rendre à Paris à aller renforcer la mobilisation du 6 février 2020 devant le Millénaire, où doit se tenir le comité technique ministériel.

**Cette mobilisation reste fondamentale pour faire pression sur le Ministère car les reculs consentis apparaissent encore insatisfaisants et (surtout) précaires ...**

Après deux mois d'importante mobilisation et des actions fortes démontrant l'engagement des collègues de Beauvais à lutter contre le démantèlement de leurs droits, leur mobilisation ne faibli pas !

Partout en France, les 10aines de services en mouvement réclament que soit mis fin à cette attaque contre le statut des professionnels orchestrée par le Secrétariat général avec la complicité passive de l'administration de la pénitence qui n'a que faire de sa mission de « *réinsertion* » et des personnels en 1ère ligne pour la mettre en œuvre, si ce n'est pour la mettre en avant médiatiquement.

La pénitencière, adepte de l'infantilisation et de la culpabilisation de ses personnels comme des publics qu'elle prend en charge (...), n'a plus d'autres arguments ici ou là que la

menace de sanctions contre celles et ceux qui bravent en toute légitimité un « *statut spécial* » hérité de la Guerre d'Algérie (...) pour simplement défendre leurs droits et le Service Public.

Quand dans le même temps le gouvernement remet en cause les principes fondamentaux de la justice des mineurs, réduit l'accès à la justice civile en la privant des moyens de ses missions, et fait l'objet d'une énième condamnation pour violation dans ses prisons de l'article 3 de la CEDH ; faut-il y voir une nouvelle démonstration de la confusion qui règne au Ministère de la Justice entre droit à manifester et « *délit de blasphème* » ...

A un mois de l'entrée en vigueur dans la plus totale impréparation de la loi de programmation de la justice, dont le gouvernement Macron ne manquera pas de se gargariser pour défendre son bilan, l'attaque contre nos droits et la volonté affichée de nous faire taire sont d'autant plus inacceptables !

Une fois encore, nos services, comme tous ceux des services judiciaires, vont devoir « *s'adapter* » pour donner de la consistance autre que statistique à ce qui s'annonce comme une énième usine à gaz.

Faire toujours plus à moyens constants, alors même que la situation locale des services judiciaires est catastrophique et que les droits des professionnels et des justiciables ne sont plus garantis, n'est pas soutenable matériellement, ni même acceptable déontologiquement et humainement ...

... sauf à réduire l'action des SPIP à de la gestion de flux, sous couvert de « *packaging méthodologique* » applicable par des agents « *hors statut* » à l'issue d'une formation bradée, transposables à moindre coût aux prestataires privés pour satisfaire aux objectifs comptables qui président au démantèlement « *en marche* » du Service Public et du statut des Fonctionnaires !!!

Chaque attaque contre notre statut, chaque remise en cause autoritaire de nos compétences ... sont autant de portes ouvertes à la justification des recrutements hors statut et à la privatisation de nos missions de service public !!!

Qu'à cela ne tienne ! L'assemblée générale du SPIP 60 - Antenne de Beauvais a décidé de ne pas s'arrêter là. Après le blocage des extractions judiciaires le 21 janvier 2020, rendez-vous au Tribunal de Beauvais pour faire entendre nos droits, pour défendre le service public de la justice et exiger la reconnaissance de nos métiers au service d'une Justice équitable pour toutes et tous.

**LE 13 FEVRIER 2020 à 8h00,**  
**« ON FILTRE » L'ACCÈS AU TRIBUNAL DE BEAUVAIS !!!**



Beauvais, le 5 février 2020